



SOCIETE HIPPIQUE FRANCAISE

Note Financière 2019

EPREUVES JEUNES CHEVAUX ET PONEYS

Epreuves régionales et inter-régionales

Créée le 14 février 2019

Modifiée le 18 avril 2019

1 GENERALITES

1.1. Champ d'application de la présente note et généralités

La présente note comporte l'ensemble des éléments financiers des épreuves d'élevage applicables pour l'année 2019. Ces éléments financiers ne sont que des compléments ou rectificatifs du Règlement des Epreuves d'Elevage publié sur le site www.shf.eu. Tous les montants de la présente note financière sont Toutes Taxes Comprises (TTC).

Le montant de l'adhésion à la SHF pour une année civile est de 50 €.

Les dotations détaillées dans la présente note financière concernent les primes allouées aux chevaux et poneys autorisés à concourir dans les épreuves SHF.

Le montant des primes allouées aux finales pourront faire l'objet d'ajustement en fonction de la somme globale versée sur les concours régionaux et interrégionaux.

1.2. Forfait, engagement terrain, rattrapage et changement d'épreuves ou de cheval / poney

1.2.1. Forfait

Les conditions de validité d'un forfait sont celles énumérées au Règlement général des compétitions de la SHF (art. 23.2.3).

1.2.2. Engagement terrain et rattrapage des épreuves SHF-Vidéo

Les conditions d'engagement terrain et de rattrapage pour les épreuves SHF-Vidéo sont celles énumérées au Règlement général des épreuves d'élevage de la SHF (art. 23.2.2).

Les pénalités d'engagement terrain et de rattrapage pour les épreuves SHF-Vidéo sont les suivantes :

Epreuves	Montant
CSO Cycle Classique Formation	Montant de l'engagement + 10 €
CSO Cycle Classique Qualification	Montant de l'engagement + 20 €
CSO Cycle Libre	
CCE, DRESSAGE, HUNTER, ENDURANCE, ATTELAGE, Jeunes poneys	

1.2.3. Changement d'épreuves ou de cheval/poney pour les épreuves

Les conditions de changement d'épreuve ou de cheval/ poney sont celles énumérées au Règlement général des épreuves d'élevage de la SHF (art. 23.2.2).

En Cycle Classique et Cycle Libre, dans le cas d'un changement d'épreuve vers un niveau inférieur, ces changements d'épreuve ou de cheval/poney sont sans pénalité.

En Cycle Classique Formation et Qualification, dans le cas d'un changement d'épreuve vers un niveau supérieur, les conditions financières sont les suivantes :

- Engagement initial remboursé
- Cycle Classique Formation : Engagement de l'épreuve supérieure débité + une pénalité de 10€
- Cycle Classique Qualification **et Cycle Libre** : Engagement de l'épreuve supérieure débité + une pénalité de 20€

1.2.4. Rattrapage d'engagement

Les conditions de rattrapage sont celles énumérées au Règlement général des épreuves d'élevage de la SHF (art. 23.2.2). Elles sont applicables uniquement sur les CIR de CSO, les CIR de Dressage et de CCE et les Finales Nationales.

Les rattrapages d'engagements sur les épreuves de CIR sont du montant de l'engagement majoré de 20€.

Ces pénalités sont plafonnées à 100 €.

1.3. Primes et surprimes

Chaque épreuve bénéficie d'une dotation propre répartie de manière non discriminatoire entre les chevaux qui y participent. Les épreuves régionales de Cycle Classique de Concours Complet, Dressage donnent lieu à l'allocation de surprimes selon les modalités définies ci-après.

Dans ce cas et afin d'éviter toute discrimination entre catégories de chevaux pour le calcul des gains qualitatifs aux finales nationales, des gains théoriques sont calculés pour les chevaux ne bénéficiant pas de la prime ou de la surprime. Ils correspondent aux dotations qu'auraient reçues les chevaux bénéficiant de la prime et de la surprime.

2 SAUT D'OBSTACLES

2.1 Engagements

Concours régionaux et interrégionaux

	Epreuves Régionales	Epreuves interrégionales (tarif pour 2 épreuves)	
Formation 1	19		
Formation 2	19		
Formation 3	19		
4 ans Qualification	31	70	
5 ans Qualification	41	88	
6 ans Qualification	49	107	
Cycle libre 1 - 0,95m	19	38	
Cycle libre 2 - 1,05m	24	48	
Cycle libre 3 - 1,15m	28	56	

2.2 Dotations

2.2.1 Dotation globale - Epreuves régionales et interrégionales Cycle Classique Formation et Cycle Libre

La dotation des épreuves Cycle Classique Formation et Cycle Libre est allouée aux parcours sans aucune pénalité. Le montant de la dotation unitaire correspond au montant de l'engagement.

Dotations en euros Prime au sans faute	Epreuves Régionales
Formation 1	19
Formation 2	19
Formation 3	19

Dotations en euros Prime au sans faute	Epreuves régionales	Epreuves Finales régionales	
Cycle Libre	1 – 0,95m	19	1 ^{ère} année 4 et 5 ans 19
	2 – 1,05m	24	2 ^{ème} année 5 et 6 ans 24
	3 – 1,15m	28	3 ^{ème} année 6 ans 28

2.2.2 Dotation globale - Epreuves régionales et interrégionales Cycle Classique ouvertes aux Autres Stud-Book

La dotation des épreuves Cycle Classique ouvertes aux Autres Stud-book est allouée aux parcours sans aucune pénalité. Le montant de la dotation unitaire correspond au montant de l'engagement.

Dotations en euros Prime au sans faute	Epreuves Régionales	Epreuves Interrégionales
4 ans Qualification Autres studbooks + OC	31	35
5 ans Qualification Autres studbooks + OC	41	44
6 ans Qualification Autres studbooks + OC	49	54

2.2.3 Dotation globale - Epreuves régionales et interrégionales réservées aux chevaux inscrits au stud book du cheval de Selle Français (SF), à celui du cheval Anglo-Arabe (AA) et à celui du cheval Anglo-Normand (CSAN)

La somme globale distribuée sur chaque épreuve Cycle Classique Qualification SFAA est fonction du nombre de partants : elle est le produit du nombre de fractions de trois partants, arrondi à l'unité supérieure, par la prime de base correspondant à la catégorie de l'épreuve.

Dotations en euros Prime pour 3 partants*	Epreuves Régionales SF – AA – CSAN	Epreuves Interrégionales SF – AA – CSAN
4 ans Qualification SFAA	117	135
5 ans Qualification SFAA	135	144
6 ans Qualification SFAA	162	190

**Note : la dotation unitaire ne peut être inférieure à 2 fois le montant de l'engagement et ne peut être supérieure à 4 fois le montant de l'engagement.*

Exemple :

Sur une épreuve régionale de 4 ans Qualification SFAA (SF-AA-CSAN) d'un concours CSO label de 60 partants, la dotation est de : 2 340€ (=60 partants/3 x 117 €).

Sur une épreuve régionale de 4 ans Qualification SFAA (SF-AA-CSAN) d'un concours CSO label de 61 partants, la dotation est de 2 457 € (soit 61/3=20,3 arrondi à 21 x 117€).

2.3 Répartition de la dotation

2.3.1 Répartition de la dotation - Epreuves régionales et interrégionales Cycle Classique Formation, Cycle Classique ouvertes aux Autres Stud-Book et Cycle Libre

2.3.1.1 Cycle Classique Formation, Cycle Classique ouvert aux Autres Stud-Book et Cycle Libre : Epreuves au barème A sans chronomètre et sans barrage

Elles concernent les épreuves de Cycle Classique Formation 1, 2 & 3, les épreuves de Cycle Classique Autres Stud-Book et les épreuves de cycle libre 1, 2 et 3 à l'exception des deuxièmes épreuves des finales régionales de cycle libre 2^{ème} année 6 ans et Cycle Libre 3^{ème} année.

La prime est fixe, attribuée aux chevaux sans aucune pénalité sur le parcours.

2.3.1.2 Cycle Classique ouvert aux Autres Stud-Book, Finales régionales Cycle Libre 2^{ème} et 3^{ème} année 6 ans : Epreuves au barème A à chronomètre

Concernent les épreuves suivantes :

- Cycle classique 6 ans Qualification Autres Stud-Book 2^{ème} épreuve ;
- Cycle libre 2^{ème} année 6 ans et Cycle Libre 3^{ème} année : 2^{ème} épreuve lors d'une finale régionale.

La dotation globale distribuée est le produit du nombre de sans faute par la prime au sans faute.

La dotation globale distribuée est répartie entre:

- 80 % de la dotation partagée entre les concurrents classés sans aucune pénalité, selon le schéma des épreuves au barème A sans chrono (§ 2.3.1.1) ;
- 20 % de la dotation partagée entre les concurrents classés dans le 1^{er} tiers, selon l'algorithme du § 2.5 jugé suivant la règle d'un Barème A au chronomètre

Exemple :

Sur une épreuve régionale de 6 ans Qualification Autres Stud-Book au chronomètre de 10 partants et 5 sans faute, la dotation est de : 245 € (=5 sans-faute*49 €). Le 4^{ème} classé recevra $(245*0.8)/5+(245*0.2)*2.4/20 = 45.08€$

2.3.2 Répartition de la dotation - Epreuves régionales et interrégionales réservées aux chevaux inscrits au stud book du cheval de Selle Français (SF), à celui du cheval Anglo-Arabe (AA) et à celui du cheval Anglo-Normand (CSAN)

2.3.2.1 Cycle Classique 4, 5 et 6 ans Qualification SFAA : Epreuves au barème A sans chronomètre et sans barrage

Concernent les épreuves de cycle classique Qualification 4 ans SFAA, 5 ans Qualification SFAA, 6 ans Qualification SFAA première épreuve ; Le montant de chaque prime est obtenu par division de la dotation globale par le nombre de chevaux sans aucune pénalité. Cette prime ne doit pas être inférieure à 2 fois le montant de l'engagement et supérieure à 4 fois le montant de l'engagement.

Exemple 1: sur une épreuve régionale de cycle classique 4 ans Qualification 60 partants (d'où $60/3=20$ prix à distribuer et dotation globale de 2340 €) et 24 chevaux sans pénalités, chaque cheval sans pénalité reçoit une prime de 97.50 € (= 2340 €/24).

*Exemple 2 -sur une épreuve régionale de cycle classique 4 ans Qualification 60 partants (d'où $60/3=20$ prix à distribuer et dotation globale de 2340 €) et 10 chevaux sans pénalité, chaque cheval sans pénalité reçoit une prime de 124€ (= 2340 €/10= 234 € mais prime plafonnée = engagement *4= 31*4 soit 124 €).*

2.3.2.2 Cycle Classique 6 ans SFAA : Epreuves au barème A à chronomètre

Concernent les épreuves Cycle classique 6 ans Qualification SFAA 2ème épreuve ; La dotation globale distribuée est répartie entre:

- 80 % partagée entre les concurrents classés, selon le schéma des épreuves au barème A sans chrono (§ 2.3.2.1) ;
- 20 % partagée entre les concurrents classés dans le 1^{er} tiers, selon l'algorithme du § 2.5 jugé suivant la règle d'un Barème A au chronomètre.

Note : dans le cas d'épreuves dédoublées, où mâles, hongres et femelles d'une même génération et d'une même catégorie d'épreuve font l'objet d'épreuves séparées mais concourent sur le même parcours, la dotation est calculée sur l'ensemble de la génération ; s'ils concourent sur des parcours différents, la répartition des dotations est calculée sur chacune des épreuves.

2.4 Algorithme de répartition

Cas où utiliser l'algorithme de répartition des primes.

L'algorithme est utilisé pour répartir les primes entre les chevaux classés dans les cas suivants :

2.4.1 Cycle Classique 6 ans ouvert aux Autres Stud-Book 2ème épreuve régionale ou interrégionale, Finales régionales Cycle Libre 2ème et 3ème année 6 ans : Epreuves au barème A à chronomètre

La dotation globale distribuée est répartie entre:

- 80 % de la dotation partagée entre les concurrents classés sans aucune pénalité, selon le schéma des épreuves au barème A sans chrono (§ 2.3.1.1) ;
- 20 % de la dotation partagée entre les concurrents classés dans le 1^{er} tiers, selon l'algorithme du § 2.5 jugé suivant la règle d'un Barème A au chronomètre

Exemple :

- Finale régionale Cycle Libre 3^{ème} année 6 ans courue au chronomètre ; 17 partants ; 5 chevaux sans pénalités ;
- 5 classés sans faute ; dotation à distribuer de $5 \times 28 = 140 \text{ €}$;
- 80 % soit $(140 \times 80\%) = 112.00 \text{ €}$;
 - Les 5 chevaux sans faute se partagent $112/5 = 22.40 \text{ €}$ par cheval ;
- 20% soit $(140 \times 20\%) = 28 \text{ €}$;
 - Identifier sur l'algorithme la ligne correspondant au nombre de partants dans l'épreuve ;
 - La dotation de chaque cheval primé correspond à la multiplication du coefficient déterminé ci-dessus par le nombre de point correspondant au classement du cheval.

La répartition des gains est donc la suivante :

Classement	Sur 80% de la dotation	Sur 20% de la dotation	Total prime Cheval
1 ^{er}	22.40	$(9.6/30) \times 28 = 8.96$	31.36
2 ^{ème}	22.40	$(7/30) \times 28 = 6.53$	28.93
3 ^{ème}	22.40	$(4.6/30) \times 28 = 4.29$	26.69
4 ^{ème}	22.40	$(3.6/30) \times 28 = 3.36$	25.76
5 ^{ème}	22.40	$(3/30) \times 28 = 2.80$	25.20
6 ^{ème}	0	$(2.2/30) \times 28 = 2.05$	2.05
Total	112	28.00	140.00

2.4.2 Cycle Classique 6 ans SFAA : Epreuves au barème A à chronomètre :

Il s'agit de la deuxième épreuve des concours régionaux ou interrégionaux 6 ans Qualification;

- 80 % partagée entre les concurrents classés, selon le schéma des épreuves au barème A sans chrono (§ 2.3.2.1) ; le plafond de 4 fois le montant de l'engagement et le plancher de 2 fois le montant de l'engagement s'appliquent à ce montant.
- 20 % partagée entre les concurrents classés dans le 1^{er} tiers, selon l'algorithme du § 2.5 jugé suivant la règle d'un Barème A au chronomètre.

Exemple :

- 2^{ème} épreuve 6 ans Qualification en CSO Label régional SFAA courue au chronomètre ; 17 partants ; 2 chevaux sans pénalités ; 2 chevaux à 4 points ; 2 chevaux à 8 points ;
- 17 partants ; 6 classés ; dotation à distribuer de $6 \times 162 = 972 \text{ €}$;
- 80 % soit $(972 \times 80\%) = 777.60 \text{ €}$;
 - Les 2 chevaux sans faute se partagent $777.60/2 = 388.80 \text{ €}$ avec un plafond à 196 €;
- 20% soit $(972 \times 20\%) = 194.40 \text{ €}$;
 - Le coefficient de la catégorie multiplicateur est de 6.64 sur les concours régionaux et de 7.76 sur les CIR ;
 - Identifier sur l'algorithme la ligne correspondant au nombre de partants dans l'épreuve ;
 - La dotation de chaque cheval primé correspond à la multiplication du coefficient multiplicateur ci-dessus par le nombre de points sur l'algorithme correspondant au classement du cheval.

La répartition des gains est donc la suivante :

Classement	Points sur l'algorithme	Sur 80% de la dotation	Sur 20% de la dotation	Total prime Cheval
1 ^{er}	9.6	$388.80 > \text{plafonné à } 196$	$(9.6/30) \times 194.40 = 62.21$	258.21
2 ^{ème}	7.0	$388.80 > \text{plafonné à } 196$	$(7/30) \times 194.40 = 45.36$	241.36
3 ^{ème}	4.6	0	$(4.6/30) \times 194.40 = 29.81$	29.81
4 ^{ème}	3.6	0	$(3.6/30) \times 194.40 = 23.33$	23.33
5 ^{ème}	3.0	0	$(3/30) \times 194.40 = 19.44$	19.44
6 ^{ème}	2.2	0	$(2.2/30) \times 194.40 = 14.26$	14.26

2.5 Algorithme de répartition des dotations

Dot.		Nb partants	Nbre tranches	Classement			nombre de points attribués en fonction du classement																															
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33		
5	1	à 3	1	5.0																																		
10	4	à 6	2	6.0	4.0																																	
15	7	à 9	3	7.5	4.5	3.0																																
20	10	à 12	4	8.8	5.6	3.2	2.4																															
25	13	à 15	5	9.5	6.5	3.8	3.0	2.2																														
30	16	à 18	6	9.6	7.0	4.6	3.6	3.0	2.2																													
35	19	à 21	7	9.8	7.3	5.3	4.2	3.5	2.8	2.1																												
40	22	à 24	8	10.0	7.6	6.0	4.8	4.0	3.2	2.4	2.0																											
45	25	à 27	9	10.3	7.9	6.4	5.2	4.4	3.6	2.8	2.4	2.0																										
50	28	à 30	10	10.7	8.3	6.8	5.5	4.7	3.9	3.1	2.7	2.3	2.0																									
55	31	à 33	11	11.0	8.6	7.1	5.8	5.0	4.2	3.4	3.0	2.6	2.3	2.0																								
60	34	à 36	12	11.2	8.8	7.3	6.1	5.3	4.5	3.7	3.3	2.9	2.6	2.3	2.0																							
65	37	à 39	13	11.4	9.0	7.5	6.3	5.6	4.8	4.0	3.6	3.2	2.8	2.5	2.3	2.0																						
70	40	à 42	14	11.6	9.2	7.8	6.6	5.8	5.0	4.2	3.8	3.4	3.1	2.8	2.5	2.2	2.0																					
75	43	à 45	15	11.9	9.5	8.0	6.8	6.0	5.2	4.4	4.0	3.6	3.3	3.0	2.7	2.4	2.2	2.0																				
80	46	à 48	16	12.1	9.7	8.2	7.0	6.2	5.4	4.6	4.2	3.8	3.5	3.2	2.9	2.6	2.4	2.2	2.0																			
85	49	à 51	17	12.2	9.8	8.4	7.2	6.4	5.6	4.8	4.4	4.0	3.7	3.4	3.1	2.8	2.6	2.4	2.2	2.0																		
90	52	à 54	18	12.4	10.0	8.5	7.3	6.6	5.8	5.0	4.6	4.2	3.8	3.5	3.3	3.0	2.8	2.6	2.4	2.2	2.0																	
95	55	à 57	19	12.7	10.3	8.8	7.6	6.7	5.9	5.1	4.7	4.3	4.0	3.7	3.4	3.2	2.9	2.7	2.5	2.3	2.2	2.0																
100	58	à 60	20	12.7	10.3	8.9	7.7	6.9	6.1	5.3	4.9	4.5	4.2	3.9	3.6	3.3	3.1	2.9	2.7	2.5	2.3	2.2	2.0															
105	61	à 63	21	13.0	10.6	9.1	7.8	7.0	6.2	5.4	5.0	4.6	4.3	4.0	3.7	3.5	3.3	3.0	2.8	2.7	2.5	2.3	2.2	2.0														
110	64	à 66	22	13.0	10.7	9.2	8.0	7.2	6.4	5.6	5.2	4.8	4.4	4.1	3.9	3.6	3.4	3.2	3.0	2.8	2.6	2.5	2.3	2.1	2.0													
115	67	à 69	23	13.3	10.9	9.3	8.1	7.3	6.5	5.7	5.3	4.9	4.6	4.3	4.0	3.8	3.5	3.3	3.1	2.9	2.8	2.6	2.4	2.3	2.1	2.0												
120	70	à 72	24	13.4	11.0	9.5	8.3	7.5	6.6	5.8	5.4	5.0	4.7	4.4	4.1	3.9	3.7	3.4	3.2	3.1	2.9	2.7	2.6	2.4	2.3	2.1	2.0											
125	73	à 75	25	13.4	11.0	9.6	8.4	7.6	6.8	6.0	5.6	5.2	4.8	4.5	4.3	4.0	3.8	3.6	3.4	3.2	3.0	2.8	2.7	2.5	2.4	2.3	2.1	2.0										
130	76	à 78	26	13.5	11.2	9.7	8.5	7.7	6.9	6.1	5.7	5.3	5.0	4.7	4.4	4.1	3.9	3.7	3.5	3.3	3.1	3.0	2.8	2.7	2.5	2.4	2.2	2.1	2.0									
135	79	à 81	27	13.8	11.3	9.8	8.6	7.8	7.0	6.2	5.8	5.4	5.1	4.8	4.5	4.3	4.0	3.8	3.6	3.4	3.2	3.1	2.9	2.8	2.6	2.5	2.4	2.2	2.1	2.0								
140	82	à 84	28	13.9	11.5	10.0	8.7	7.9	7.1	6.3	5.9	5.5	5.2	4.9	4.6	4.4	4.1	3.9	3.7	3.5	3.4	3.2	3.0	2.9	2.7	2.6	2.5	2.3	2.2	2.1	2.0							
145	85	à 87	29	14.0	11.6	10.1	8.9	8.0	7.2	6.4	6.0	5.6	5.3	5.0	4.7	4.5	4.2	4.0	3.8	3.6	3.5	3.3	3.1	3.0	2.8	2.7	2.6	2.5	2.3	2.2	2.1	2.0						
150	88	à 90	30	14.1	11.7	10.2	9.0	8.2	7.3	6.5	6.1	5.7	5.4	5.1	4.8	4.6	4.3	4.1	3.9	3.7	3.6	3.4	3.2	3.1	2.9	2.8	2.7	2.6	2.4	2.3	2.2	2.1	2.0					
155	91	à 93	31	14.2	11.8	10.3	9.1	8.3	7.4	6.6	6.2	5.8	5.5	5.2	4.9	4.7	4.4	4.2	4.0	3.8	3.7	3.5	3.3	3.2	3.0	2.9	2.8	2.7	2.5	2.4	2.3	2.2	2.1	2.0				
160	94	à 96	32	14.3	11.9	10.4	9.2	8.3	7.5	6.7	6.3	5.9	5.6	5.3	5.0	4.8	4.5	4.3	4.1	3.9	3.8	3.6	3.4	3.3	3.1	3.0	2.9	2.8	2.6	2.5	2.4	2.3	2.2	2.1	2.0			
165	97	à 99	33	14.4	12.0	10.5	9.2	8.4	7.6	6.8	6.4	6.0	5.7	5.4	5.1	4.9	4.6	4.4	4.2	4.0	3.9	3.7	3.5	3.4	3.2	3.1	3.0	2.8	2.7	2.6	2.5	2.4	2.3	2.2	2.1	2.0		

2.6 Part organisateur délégué perçue sur les engagements

Cycle Classique :

Le nombre d'engagés d'un événement comportant des épreuves de cycle classique inclut les engagés en cycle libre et jeunes poneys de ce même événement.

	Somme des engagés		
	Inférieur à 250	Supérieur à 250 et inférieur à 500	501 et plus
Part organisateur	2 250 €	Nombre d'engagés * 9€	(500 * 9€) + (nombre d'engagés - 500) * 8€
Part organisateur Epreuves SHF vidéo	2 000 €	Nombre d'engagés * 8€	

Exemples :

Concours 20199999 du mardi xx/xx/2019 au jeudi xx/xx/2019 (hors épreuves SHF-vidéo)

Nb engagés = 453 en cycle classique, 114 en cycle libre, 173 en jeunes poneys soit 740 engagés

Part organisateur = (500*9 €) + ((740-500)*8 €) = 4 500€ + 1 920€ = 6 420 €

Cycle libre :

Événement ne comportant que des épreuves de cycle libre :

- 13 Euros par engagement, sur les épreuves qui ont lieu le week-end ou les jours fériés ;
- 8 Euros par engagement, sur les épreuves qui ont lieu en semaine.

Un délai de 10 jours ouvrés maximum est fixé pour la mise en paiement de cette part organisateur délégué sur les engagements.

2 CONCOURS COMPLET

3.1 Engagements

Engagements en euros		Epreuves Régionales Labellisées	Epreuves inter Régionales
Cycle Classique	Extérieures	32	
	C. Cl. 4 ans Qualification label	36	43
	C. Cl. 5 ans Qualification	49	59
	C. Cl. 6 ans Qualification	59	71
	Formation 1/2/3	36	
Cycle Libre	1ère année	26	
	2ème année	28	
	3ème année	33	

3.2 Dotations

A titre transitoire, une surprime est attribuée lors des épreuves régionales et interrégionales du cycle classique Concours Complet aux chevaux primés et inscrits au stud-book du cheval de selle français (SF), à celui du cheval anglo-arabe (AA) et à celui du cheval anglo-normand (CSAN).

Cette surprime correspond au montant de la prime obtenue multipliée par un coefficient de 2,5.

En cycle libre, aucune surprime n'est allouée.

Exemple : un Selle Français gagnant une prime de 10 euros recevra une somme totale de 35 euros soit 10 euros de prime de base et 25 euros de surprime.

3.2.1 Epreuves régionales

3.2.1.1 Extérieurs 4 ans

La prime de base attribuée aux chevaux classés (cf. art. 55.4.2 du règlement des épreuves d'élevage) est de 16 €.

3.2.1.2 Concours complet Cycle Classique Qualification et Cycle Libre

Sur chaque catégorie d'épreuve, un montant de prime unique, défini dans le tableau récapitulatif ci-dessous est distribué à raison d'une prime pour 3 partants ou fraction de 3.

Pour bénéficier des primes, les chevaux devront répondre aux critères de résultat énoncés au règlement des épreuves d'élevage.

Dotations en euros - Prime pour 3 partants (hors surprime)		Epreuves Régionales Labellisées	Epreuves Inter-Régionales (CIR)
Cycle Classique	Extérieures	16	
	C. Cl. 4 ans Qualification label	39	47
	C. Cl. 5 ans Qualification - jusqu'à la semaine 22	50	
	C. Cl. 5 ans Qualification - à partir de la semaine 23	74	89
	C. Cl. 6 ans Qualification label - jusqu'à la semaine 22	80	
	C. Cl. 6 ans Qualification label - à partir de la semaine 23	107	128
Cycle Libre	1ère année	65	
	2ème année	69	
	3ème année	104	

Exemples :

Sur une épreuve de 5 ans Qualification Label 1^{ère} partie de saison de 18 partants, la dotation de base maximum est de 300 € (=18/3 x 50 €)

Sur une épreuve de 5 ans Qualification Label 1^{ère} partie de saison de 20 partants, la dotation de base maximum est de 350 € (=7 x 50 €)

Le montant des demi-primés de rattrapages prévues au règlement des épreuves d'élevage est fixé à 50% de la valeur des primes dans chacune des catégories.

3.2.1.3 Concours complet Formation 1, 2 et 3

Une prime est attribuée au premier tiers du classement sous réserve d'être sans faute sur les tests de cross et de CSO (hors pénalité de temps): la prime correspond au montant de l'engagement.

Une demie prime est attribuée aux chevaux sans faute sur les tests de cross et de CSO (hors pénalité de temps) n'étant pas dans le premier tiers du classement : la prime correspond à la moitié du montant de l'engagement.

Epreuves Régionales en euros		Primes	Demi-primés
Cycle Classique	Formation 1/2/3	36	18

3.3 Part organisateur perçue sur les engagements

Epreuves		Concours régionaux labellisés et CIR en euros
Cycle Classique	Extérieur	15.00
	C. Cl. 4 ans Qualification label	24.00
	Formation 1/2/3	24.00
	C. Cl. 5 ans Qualification	24.00
	C. Cl. 6 ans Qualification	24.00
Cycle Libre	1 ^{ère} année	13.00
	2 ^{ème} année	17.00
	3 ^{ème} année	18.00

Une aide additionnelle fixe de 500 euros est versée aux organisateurs d'épreuves régionales Label SHF ou interrégionales.

4 DRESSAGE

4.1 Engagements

En euros	Epreuves régionales	Epreuves régionales labellisées	Epreuves inter-régionales
4 ans	30	35	40
5 ans	35	45	55
6 ans	45	55	65
Cycle Libre 1	25		
Cycle Libre 2	30		
Cycle Libre 3	35		

4.2 Dotations

Note : Les surprimes sont applicables sur les dotations du cycle classique suivant les conditions détaillées au § 1.3.

Sur chaque catégorie d'épreuve, un montant de prime unique, défini dans le tableau récapitulatif ci-dessous est distribué aux chevaux ayant obtenu une première prime ou une prime Espoir.

Une surprime est attribuée lors des épreuves régionales et interrégionales du cycle classique de Dressage aux chevaux primés et inscrits au stud-book du cheval de selle français (SF), à celui du cheval anglo-arabe (AA) et à celui du cheval anglo-normand (CSAN).

Cette surprime correspond à 20% du montant des gains et profits alloués à l'occasion des épreuves concernées.

En cycle libre, aucune surprime n'est allouée.

Exemple : Un Selle Français gagnant une prime de 25 euros recevra une somme totale de 30 euros.

Prime fixe en euros – hors surprime	Epreuves régionales	Epreuves régionales labellisées		Epreuves inter-régionales	
		prime Espoir	1 ^{ère} prime	prime Espoir	1 ^{ère} prime
4 ans	30	84	60	117	90
5 ans	35	98	70	136	105
6 ans	45	126	90	175	135
Cycle Libre 1	25				
Cycle Libre 2	30				
Cycle Libre 3	35				

4.3 Part organisateur perçue sur les engagements

Cycle Classique : 13 Euros par engagement

Cycle libre : 10 Euros par engagement

Un délai de 10 jours ouvrés maximum est fixé pour la mise en paiement de cette part organisateur délégué sur les engagements.

5 ATTELAGE

5.1 Engagements

En euros	Epreuves régionales et Label
Formation 1	26
Formation 2	26
Qualification 1	29
Qualification 2	34

5.2 Dotations

La valeur des primes dans chaque épreuve dépendra de la proportion de chevaux classés.

5.2.1. Dotation globale

La somme globale distribuée sur chaque épreuve est fonction du nombre de partants : elle est le produit du nombre de partants par la prime de base correspondant à la catégorie de l'épreuve.

Prime par partant en euros	Epreuves régionales et Label
Formation 1	60
Formation 2	60
Qualification 1	66
Qualification 2	78

5.2.2 Répartition de la dotation

La dotation globale est répartie entre les chevaux classés 2ème prime et 1ère prime tel que défini à l'article 823 du règlement des épreuves d'élevage en fonction du nombre d'unités attribué à chaque niveau de prime soit en euros :

1 ^{ère} prime	2 ^{ème} prime
2 unités de prime	1 unité de prime

Dans tous les cas la valeur de l'unité de prime est plafonnée au double de la prime de base par cheval partant.

*Exemple : Epreuve régionale Q1 avec 20 chevaux partants. La dotation globale de l'épreuve est de $20 \times 60 \text{ €} = 1\,200 \text{ €}$
4 chevaux classés en 1[°] prime et 7 chevaux en 2[°] prime, soit $(4 \times 2) + 7 = 15$ unités de prime distribuées.*

La valeur de l'unité de prime est donc de $1\,200 \text{ €} / 15 = 80 \text{ €}$.

Le montant des 1[°] primes s'établit à $80 \text{ €} \times 2 = 160 \text{ €}$, celui des 2[°] primes à $80 \text{ €} \times 1 = 80 \text{ €}$.

5.3 Part organisateur perçue sur les engagements

Epreuves régionales	En euros
Formation 1 et 2	13.00
Qualification 1	14.00
Qualification 2	18.50

6 ENDURANCE

6.1 Engagements

En euros		Epreuves régionales	Epreuves interrégionales
4 ans	20 km	35	45
5 ans	20 km	30	
	40 km	45	50
6 ans	20 km	30	
	40 km	30	
	60 km	50	
	80 km VI	70	80
	90 km VI		
	90 km VL		

6.2 Dotations

Des dotations seront versées au 50% premiers partants pour toutes les épreuves de 5 ans et 6 ans et aux 100% classés pour les 4 ans. Si le nombre de chevaux recevant la dotation n'est pas un nombre entier, alors il sera arrondi à l'unité supérieure.

6.2.1 Epreuves régionales

Valeur des primes par cheval classé, en euros		Epreuves régionales	Epreuves interrégionales
4 ans	20 km	70	180
5 ans	20 km	60	
	40 km	90	200
6 ans	20 km	60	
	40 km	60	
	60 km	100	
	80 km VI	140	320

6.2.2 Test de modèle et allures - interrégionales 4 ans

A l'issue du test de modèle et allures des épreuves interrégionales de 4 ans, une dotation est allouée aux jeunes chevaux classés :

Mention	En euros
1 ^{ère} prime ≥ 16	100
2 ^{ème} prime ≥ 14 et < 16	60
3 ^{ème} prime ≥ 12 et < 14	40

6.3 Part organisateur perçue sur les engagements et aide aux organisateurs

Le montant de la ristourne organisateur d'un concours d'endurance sera de 30 Euros par engagement. (hors épreuves de présentation 4 ans). Une aide supplémentaire de 900 euros est versée aux organisateurs d'épreuves régionales ou interrégionales sous réserve qu'ils organisent une journée dédiée aux jeunes chevaux (sans épreuve fédérale). La décision d'attribution ou de refus d'attribution de cette aide ne peut faire l'objet d'aucun recours. Pour une journée non dédiée aux jeunes chevaux, aucune aide organisateur ne sera versée (exceptée pour la Corse).

Un délai de 10 jours ouvrés maximum est fixé pour la mise en paiement de cette part organisateur délégué sur les engagements.

7 STYLE JEUNES CHEVAUX - HUNTER

7.1 Engagements

En euros	Epreuves régionales
4 ans	19
5 ans	24
6 ans	28

7.2 Dotations

7.2.1 Epreuves régionales, interrégionales

7.2.1.1 Dotation globale

La somme globale distribuée sur chaque épreuve est fonction du nombre de partants : elle est le produit du nombre de partants par la prime de base correspondant à la catégorie de l'épreuve.

Prime par partant en euros	Epreuves régionales et interrégionales
4 ans	13
5 ans	17
6 ans	20

7.2.1.2 Répartition de la dotation

La dotation globale est répartie par catégorie d'âge entre les chevaux classés 2ème prime et 1ère prime tel que défini à l'article 10.312 du règlement des épreuves d'élevage de la SHF en fonction du nombre d'unités de prime attribué à chaque niveau de prime :

1 ^{ère} prime	2 ^{ème} prime
2 unités de prime	1 unité de prime

Dans tous les cas la valeur de l'unité de prime est plafonnée au double de la prime de base par cheval partant.

Les primes des chevaux de 5 ans tardifs courant en épreuve de 4 ans tel que défini à l'article 10.22 du règlement des épreuves d'élevage de la SHF seront diminuées de moitié.

Les primes des chevaux de 6 ans tardifs courant en épreuve de 5 ans tel que défini à l'article 10.22 du règlement des épreuves d'élevage de la SHF seront diminuées de moitié.

*Exemple : Epreuve de 5 ans avec 20 chevaux partants. La dotation globale de l'épreuve est de $20 \times 17 \text{ €} = 340 \text{ €}$
6 chevaux classés en 1[°] prime et 8 chevaux en 2[°] prime, soit $(6 \times 2) + 8 = 20$ unités de prime distribuées. La valeur de l'unité de prime est donc de $340 \text{ €} / 20 = 17 \text{ €}$. Le montant des 1^{ères} primes s'établit à $17 \text{ €} \times 2 = 34 \text{ €}$, celui des 2^{èmes} primes à $17 \text{ €} \times 1 = 17 \text{ €}$.*

7.3 Part organisateur perçue sur les engagements

Epreuves régionales en euros	
4 ans	14.00
5 ans	16.00
6 ans	18.00

8 PONEYS

8.1 Engagements

Les tarifs d'engagement en épreuves de saut d'obstacles, dressage et CCE sont de :

En euros	
Régionaux – 4, 5 & 6 ans	24
Finale régionale - 4, 5 & 6 ans	60 (2 tours)

8.2 Dotations Saut d'obstacles

8.2.1 Epreuves régionales labellisées et finales régionales

Le montant global distribué en épreuves régionales labellisées de saut d'obstacles est de 86 000 euros.

Le montant global distribué en épreuves finales régionales de saut d'obstacles est de 36 300 euros.

Les poneys Origines Constatées ne sont pas primés.

Cette enveloppe est répartie, en fin d'année, en fonction du nombre de points de qualification acquis, tels que définis ci-dessous :

8.2.2 Dotation globale

Le total des points distribués dans chaque catégorie d'âge sur une journée de concours est le produit du nombre de partants dans chaque catégorie d'âge multiplié par :

- 15 en épreuves régionales label
- 30 en épreuves finales régionales

8.2.3 Répartition de la dotation

La dotation globale des épreuves de 4 ans est répartie par catégorie d'âge entre les chevaux classés sans faute et 4 points en fonction du nombre d'unités de prime attribué à chaque niveau de classement:

- Sans faute : 3 unités de prime
- Inférieur ou égal à 4 points : 1 unité de prime

La dotation unitaire obtenue est arrondie au dixième supérieur.

La dotation globale des épreuves de 5 et 6 ans est répartie par catégorie d'âge entre les poneys classés sans faute.

La dotation unitaire obtenue est arrondie au dixième supérieur.

Dans tous les cas, la dotation par poney ne peut dépasser 45 points maximum en épreuves régionales label et 90 points maximum en épreuves finales régionales.

8.2.4 Exemples

Epreuves régionales label de 6 ans avec 4 poneys C et 6 poneys D = 10 partants

Classement : 2 poney SF ; 5 à 4 pts de pénalités ; 3 à 8 pts de pénalités

- ⇒ Dotation globale des épreuves de 6 ans est de : $10 \times 15 = 150$ pts
- ⇒ Dotation SF : $(150/2) = 75$ pts plafonné à 45 pts

8.3 Dotations Dressage et CCE - Epreuves qualificatives

Le montant global distribué en épreuves qualificatives de dressage et de CCE est de 7 200 euros, au prorata du nombre de partants des épreuves régionales.

Cette enveloppe est répartie, en fin d'année, en fonction du nombre total de 1ères primes en dressage et en fonction du nombre total d'unités de prime attribuées dans l'année en épreuves qualificatives en CCE.

En CCE, une unité de prime est distribuée suivant le classement final à raison d'une prime pour 3 partants ou fraction de 3.

Une demie prime est distribuée si le jeune poney n'est pas classé dans le premier tiers mais répond aux critères de l'article 13.15 du Règlement Cycle classique Jeunes Poneys.

Pour bénéficier des primes, les poneys devront répondre aux critères de résultat énoncés à l'art. 132 du Règlement Cycle classique Jeunes Poneys.

Les poneys Origines Constatées ne sont pas primés.

8.4 Part organisateur perçue sur les engagements

La part reversée par engagement aux organisateurs d'épreuves départementales et régionales en saut d'obstacles, en dressage et en CCE est de 9€ TTC.